

RAPPORT ANNUEL DU PROGRAMME DE DISTRIBUTION DES MÉDICAMENTS (PDM) - QC

Numéro de l'ICD et année financière : HC-P103 (2020-2021)

NOTE : Ce document est une représentation des exigences de production de rapports pour l'ICD HC-P103. Il ne s'agit pas d'un modèle de rapport ni d'un outil de collecte de données. Le cas échéant, le bureau régional vous fournira des modèles de rapports, des guides et des outils de collecte de données qui vous aideront à répondre aux exigences de production de rapports. Ces documents sont indiqués en caractères gras et en italiques dans le document. Veuillez communiquer avec [le bureau régional de la DGSPNI-SAC](#) si vous n'avez pas reçu d'exemplaires de ces documents, pour toute question ou si vous avez besoin d'aide.

Exigences du programme en matière de rapports :

Le bénéficiaire doit présenter au ministre le Rapport annuel du Programme de Distribution des Médicaments. Le rapport doit inclure, mais sans se limiter, les renseignements suivants :

L'historique des commandes et données du logiciel d'approvisionnement du PDM*, état des suivis de chacune des communautés (problématiques identifiées, données qualitatives et/ou quantitatives, interventions, communications et mesures correctives) pour les dossiers jugés prioritaires par le bureau régional, en lien avec l'utilisation rationnelle des médicaments, la gestion de l'inventaire, l'adhésion aux politiques du ministère des Services aux Autochtones Canada et aux normes de pratique de la pharmacie.

*Ces données doivent être accessibles en tout temps au bureau régional.